

# **LIGUE REGIONALE DU LYONNAIS DE BASKET-BALL**

**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**

Siège : 1/3 rue du Colonel Chambonnet

69500 BRON

Déclarée à la préfecture du Rhône, le 20 juin 1962, sous le numéro

W691073356

## **TEXTE DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2018**

---

### **PREMIERE RESOLUTION**

---

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de fusion contenant apport à titre de fusion par les associations **LIGUE DES ALPES DE BASKET-BALL** et **LIGUE D'Auvergne de Basket-Ball**, absorbées, de l'ensemble de leurs biens, droits et obligations à l'association **LIGUE REGIONALE DU LYONNAIS DE BASKET-BALL**, absorbante, approuve le projet de traité de fusion dans toutes ses dispositions et les fusions qu'il prévoit, étant précisé que les associations absorbées se trouveront immédiatement dissoutes, sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion à effet au 23 juin 2018.

L'Assemblée Générale donne, à cet effet, tous pouvoirs à son Président, à l'effet de signer le traité de fusion et réaliser toutes les formalités corrélatives à la fusion.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

---

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, constate, sous réserve de la levée de toutes les conditions suspensives stipulées au traité, la réalisation définitive des fusions par voie d'absorption des associations **LIGUE DES ALPES DE BASKET-BALL** et **LIGUE D'Auvergne de Basket-Ball** par l'association **LIGUE REGIONALE DU LYONNAIS DE BASKET-BALL** et, par suite, la dissolution sans liquidation des associations absorbées **LIGUE DES ALPES DE BASKET-BALL** et **LIGUE D'Auvergne de Basket-Ball**, et ce à effet différé au 23 juin 2018.

### **TROISIEME RESOLUTION**

---

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, constate la perte de la personnalité juridique des associations **LIGUE DES ALPES DE BASKET-BALL** et **LIGUE D'Auvergne de Basket-Ball** suite à l'absorption par l'association **LIGUE REGIONALE DU LYONNAIS DE BASKET-BALL** à effet au 23 juin 2018.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

---

L'Assemblée Générale, décide, d'adopter, article par article et dans son intégralité, les nouveaux statuts de l'Association.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

---

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.